



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Ville d'Angoulême / Association Comité des Fêtes et d'Animation Culturelle  
de la Ville d'Angoulême - Convention triennale d'objectifs 2014/2015/2016 -  
Avenant n°1**

DE20150330\_16

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteur :  
Samuel CAZENAVE

Télétransmise à la Préfecture le  
Affichée le 1 avril 2015

01 AVR. 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

**Ville d'Angoulême / Association Comité des Fêtes et  
d'Animation Culturelle de la Ville d'Angoulême -  
Convention triennale d'objectifs 2014/2015/2016 - Avenant  
n°1**

Développement culturel  
id : 889

Conseil municipal  
30 mars 2015

16

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

Par délibération n°16 en date du 16 décembre 2013, la Ville a mis en place une convention triennale d'objectifs 2014 – 2015 – 2016 afin de soutenir l'action menée par l'association Comité des Fêtes et d'Animation Culturelle de la Ville d'Angoulême.

Cette convention, qui reprend les engagements des deux parties, doit être modifiée afin d'intégrer de nouvelles dispositions.

Aussi, pour compléter le soutien financier qu'elle apporte au Comité des Fêtes, la Ville souhaite lui faire bénéficier :

- de la gratuité des prestations techniques sollicitées via le dossier Guichet Unique,
- de l'ajout de 3 occupations de la salle Buñuel de l'Espace Franquin au forfait d'utilisation des salles municipales.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Comité des fêtes et d'animation culturelle de la Ville d'Angoulême
- Samuel Cazenave
- Bernadette Fave
- Cécile Macula
- Danielle Chauvet
- José Bouttemy
- Murat Ozdemir
- Elisabete Serralheiro
- Martine François-Rougier
- Valérie Dubois
- Philippe Lavaud

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
30 mars 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes, is written over the right side of the official seal.

